

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Mohamed Imed LOUKIL (F.M.B.Z KPMG Tunisie) & Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2022	<i>au 31 décembre</i> 2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	11 476 080	4 282 888
Amortissements		-4 339 336	-4 139 418
		7 136 744	143 470
Immobilisations corporelles	4	236 098 314	220 521 699
Amortissements		-150 656 190	-136 198 541
		85 442 125	84 323 158
Immobilisations financières	5	63 838 720	63 826 058
Provisions		-3 469 609	-3 469 609
		60 369 111	60 356 449
Total des actifs immobilisés		152 947 980	144 823 077
Autres actifs non courants	6	2 577 797	3 854 309
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		155 525 777	148 677 386
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	65 813 645	71 146 175
Provisions		-3 034 726	-3 458 877
		62 778 919	67 687 298
Clients	8	9 573 225	10 494 534
Provisions		-2 749 489	-2 579 022
		6 823 736	7 915 512
Autres actifs courants	9	14 744 465	12 260 088
Provisions		-658 638	-658 638
		14 085 827	11 601 450
Placements et autres actifs financiers	10	153 124	136 473
Liquidités et équivalents de liquidité	11	25 358 675	11 741 753
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		109 200 281	99 082 486
TOTAL DES ACTIFS		264 726 058	247 759 872

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2022	<i>au 31 décembre</i> 2021
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		39 938 744	39 938 746
Autres capitaux propres		14 730 164	14 730 164
Résultats reportés		4 492 527	4 921 974
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>59 161 435</u>	<u>59 590 884</u>
Résultat de l'exercice		-585 002	-429 449
Résultat de l'exercice		<u>-585 002</u>	<u>-429 449</u>
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>58 576 433</u>	<u>59 161 435</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	37 717 123	33 234 580
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>37 717 123</u>	<u>33 234 580</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	109 172 522	83 812 620
Autres passifs courants	15	32 883 858	32 294 563
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	26 376 122	39 256 674
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>168 432 502</u>	<u>155 363 857</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>206 149 625</u>	<u>188 598 437</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>264 726 058</u>	<u>247 759 872</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2022	<i>au 31 décembre</i> 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	627 130 137	618 317 561
Autres revenus d'exploitation	18	12 430 618	12 202 100
		639 560 755	630 519 661
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommées	19	-512 097 340	-507 820 040
Achats d'approvisionnement consommés	20	-15 628 391	-15 486 215
Charges de personnel	21	-55 761 351	-53 954 357
Dotations aux amortissements et provisions	22	-17 574 822	-16 794 490
Autres charges d'exploitation	23	-37 142 696	-35 370 385
		-638 204 600	-629 425 487
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		1 356 155	1 094 174
Charges financières	24	-4 278 111	-4 391 492
Produits financiers	25	4 386 872	2 858 895
Autres gains ordinaires	26	633 580	1 980 698
Autres pertes ordinaires	27	-1 313 275	-632 712
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
AVANT IMPOTS			
		785 221	909 563
Impôt sur les bénéfices	30	-1 369 823	-1 338 812
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
APRES IMPOTS			
		-584 602	-429 249
Autres pertes extraordinaires (cont Sociale de Solidarité)		-400	-200
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		-585 002	-429 449

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2022	<i>au 31 décembre</i> 2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	681 057 072	647 041 820
Encaissements reçus des autres débiteurs		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-635 505 156	-643 861 277
Intérêts payés	-5 157 687	-4 268 383
Intérêts reçus	539 722	165 016
Impôt sur les bénéfices payé	0	-222 807
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	40 933 951	-1 145 631
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-22 495 141	-8 995 194
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières		
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	0	1 155 000
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		
Encaissement des dividendes	3 641 059	3 243 006
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	-18 854 082	-4 597 188
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	-78 400	-102 400
Encaissement provenant des emprunts	16 000 000	7 000 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations		
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	-12 116 438	-16 595 781
Encaissement suite rachat actions propres		
Encaissement/Décaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	-5 000 000	3 000 000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	-1 194 838	-6 698 181
VARIATION DE TRESORERIE	20 885 030	-12 441 000
Trésorerie au début de l'exercice	-7 312 809	5 128 191
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 13 572 221	-7 312 809

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022
(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. création et activités de la société

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 744 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars et une réduction du capital décidé par l'assemblée générale Extraordinaire du 26 Septembre 2022 qui a ramené le capital à 39 938 744 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle y est partiellement assujettie.

2. méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce, en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce, en se référant particulièrement au paragraphe 36 de la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les taux d'amortissement appliqués à partir de l'exercice 2019 sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans
Immobilisations corporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Outillages d'exploitation (valeur \leq 500 DT)	1ère année	1ère année
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrites conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1^{er} Janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode est non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

La méthode de base de provisionnement des stocks se présente comme suit :

- Année en cours : 0%
- Stock antérieur à une année : 10%
- Stock antérieur à deux années : 50%
- Stock antérieur à trois années : 75%
- Stock antérieur à quatre années : 100%

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Logiciels informatiques	760 607	696 692
Fonds de commerce	10 669 931	3 586 196
	11 430 538	4 282 888

4. Immobilisations corporelles

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Terrain	3 711 404	3 711 404
Constructions	8 111 300	7 854 304
Agencements des constructions	575 896	575 896
Installations et matériel d'exploitation	111 267 791	104 342 866
Petit matériel d'exploitation	7 774 344	7 614 027
Matériel de transport	1 513 815	679 547
Installations générales, agencements et aménagements divers	91 255 410	86 061 098
Equipements de bureau	1 928 938	1 891 276
Matériel informatique	5 896 359	5 184 168
Immobilisations en cours	3 910 977	2 409 491
Avances sur immobilisations en cours	197 622	197 622
	236 143 857	220 521 699

Le tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

DESIGNATION	Valeur au 01/01/2022	Acquisition 2022	Régularisation 2022	Cession 2022	Valeur au 31/12/22	Amortissement cumulé 1/1/22	Dotation de 2022	Cession 2022	Régularisation 2022	Amortissement cumulé 2022	Valeurs nettes au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	3 711 404	-	-	-	3 711 404	-	-	-	-	-	3 711 404
Constructions	7 854 304	256 996	-	-	8 111 300	7 391 504	81 246	-	-	7 472 750	638 551
Installations, agencements constructions	575 896	-	-	-	575 896	98 500	44 856	-	-	143 356	432 540
Installations et Matériel d'exploitation	104 342 866	-	-	-	111 267 791	69 235 500	5 982 882	-	-	75 218 381	36 049 410
Petit matériel d'exploitation	7 614 027	160 316	-	-	7 774 344	2 538 906	648 092	-	-	3 186 998	4 587 346
Matériel de transport	679 547	834 269	-	-	1 513 815	449 533	123 948	-	-	573 481	940 335
Agencement, aménagements et installati	86 061 098	-	-	-	91 255 410	50 355 943	7 128 034	-	-	57 483 976	33 771 434
Equipement et matériel de bureau	1 891 277	37 662	-	-	1 928 938	1 499 976	91 446	-	-	1 591 422	337 517
Equipement et matériel informatique	5 184 168	712 191	-	-	5 896 359	4 628 680	357 147	-	-	4 985 826	910 533
Immobilisations en cours	2 409 491	1 455 943	-	-	3 865 434	-	-	-	-	-	3 865 434
Avances sur immobilisations en cours	197 622	-	-	-	197 622	-	-	-	-	-	197 622
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	220 521 700	3 457 378	-	-	236 098 314	136 198 540	14 457 649	-	-	150 656 190	85 442 124
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Logiciels	696 692	63 915	-	-	760 607	651 779	36 388	-	-	688 167	72 440
Fonds de commerce	3 586 196	7 129 278	-	-	10 715 474	3 487 639	163 530	-	-	3 651 169	7 064 305
Avances sur immob incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 282 888	-	-	-	11 476 081	4 139 418	199 918	-	-	4 339 336	7 136 745
Total dotation aux amortissements							14 657 567				

5. Immobilisations Financières

		<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Titres de participation	5.1	63 216 980	63 216 979
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		621 616	608 954
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres			
		63 838 720	63 826 058
A déduire la partie non libérée des actions	5.1		
		63 838 720	63 826 058
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	-3 469 609	-3 469 609
		60 369 111	60 356 449

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur brute de 63 216 979,662 dinars au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM	2,70%	160 000	160 000
B.T.S	0,02%	10 000	10 000
Sté DINDY	6,97%	191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT (TSS)	100,00%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,25%	430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	4,55%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	12,50%	428 703	428 703
UNITED DECS	50,00%	3 000 000	3 000 000
STONE HEART	5,86%	650 000	650 000
		63 216 979	63 216 979
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		-30 000	-30 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		-18 000	-18 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		-250 100	-250 100
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		-428 703	-428 703
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		-2 742 806	-2 742 806
		-3 469 609	-3 469 609
Valeur nette des participations		59 747 370	59 747 370

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

6. Autres actifs non courants	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Frais préliminaires	13 240 830	12 564 128
Frais préliminaires en cours	761 812	1 428 647
A déduire la résorption des frais préliminaires	-12 891 939	-11 686 125
Charges à répartir	7 550 065	6 560 214
A déduire la résorption des charges à répartir	-6 082 971	-5 012 555
	2 577 797	3 854 309

7. Stocks	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Stocks de marchandises magasins	54 755 213	63 735 677
Stocks de marchandises dépôt	10 481 875	6 972 034
Stocks emballages et étiquettes	335 964	289 770
Stocks fournitures et consommables	240 593	148 694
	65 813 645	71 146 175
A déduire provision pour dépréciation de stock	-3 034 726	-3 458 877
	62 778 919	67 687 298

8. Clients et comptes rattachés	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Clients, ventes à crédit	-47 240	377 740
Créances sur participation fournisseurs	4 754 896	5 545 973
Clients, chèques impayés	918 071	852 052
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	3 946 102	3 717 372
	9 573 225	10 494 534
Provisions /créances clients&participation fournisseurs	-1 961 507	-1 846 149
Provisions sur chèques impayés	-786 585	-731 476
Provisions sur effets impayés	-1 397	-1 397
	-2 749 489	-2 579 022
	6 823 736	7 915 512

<i>9. Autres actifs courants</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Personnel avances et acomptes	903 209	730 725
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	88 912	67 640
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 177 075	1 187 183
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	605 310	711 372
Autres débiteurs	3 725 186	3 671 327
Autres produits à recevoir	193 293	217 983
Charges constatées d'avance	1 588 331	1 354 508
Compte d'attente	6 463 150	4 319 350
	14 744 465	12 260 088
Provisions sur comptes débiteurs divers	-658 638	-658 638
	14 085 827	11 601 450

<i>10. Placements et autres actifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Prêts au personnel	153 124	136 473
	153 124	136 473

<i>11. Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Placements (SICAV)	32 581	32 581
TITRES DE PLACEMENT	12 000 000	0
Chèques a l'encaissement	111 552	83 050
Banques	8 801 969	9 431 625
Caisses	4 412 573	2 194 497
	25 358 675	11 741 753

12. Capitaux propres**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Capital social	(a)	39 938 744	39 938 746
Plus ou moins value sur cession des actions propres		47 006	47 006
	(b)	47 006	47 006
Réserve légale		3 993 875	3 993 875
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	-3 143 015	-3 143 015
	(e)	14 683 158	14 683 158
Réserve pour fonds social		300 000	300 000
A déduire prêts au personnel /fonds social		-343 010	-256 750
A ajouter remboursement prêt au personnel /fonds social			0
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		19 368	13 340
A déduire dons au personnel /fonds social			-11 539
A déduire débiteurs divers		-29 013	-39 185
Disponibilités en banque /fonds social		-5 371	-5 866
		-58 026	0
Résultats reportés		4 492 527	4 921 974
	(f)	4 492 527	4 921 974
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)+(f)"	59 161 435	59 590 884
Résultat de l'exercice (1)		-585 002	-429 449
Total des capitaux propres après résultat de la période		58 576 432	59 161 435
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		19 969 373	19 969 373
Résultat par action (1) / (2)		-0,023	-0,022

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 26 Septembre 2022, qui a réduit le capital par l'acquisition et l'annulation de quatre droits d'attribution non affectés. Le capital est fixé à 39 938 744 DT composé de 19 969 372 actions d'une valeur nominale de 2 dinars chacune.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce, conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve	Autres capitaux propres- Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	DIVIDENDES	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	4 921 974	(429 449)		0	47 006	0	59 161 435
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2021							(429 449)	429 449					0
Réduction de capital par l'AGE du 26/09/2022	(2)						2						0
													0
Résultat de l'exercice 2022								(585 002)					(585 002)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2022	39 938 744	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	4 492 527	(585 002)	0	0	47 006	0	58 576 433

13. Emprunts bancaires**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Crédit moyen terme BT	10 009 958	14 393 096
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	18 695 765	18 830 084
Dépôts et cautionnements reçus	11 400	11 400
Emprunts bancaires	9 000 000	0
	37 717 123	33 234 580

14. Fournisseurs et comptes rattachés**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Fournisseurs locaux de marchandises	43 515 919	3 774 825
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	8 576 417	9 754 813
Fournisseurs, chèques en instance	1 473 495	2 102 113
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	64 655 812	63 924 192
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	1 007 109	977 783
Fournisseurs locaux d'immobilisations	-292 073	469 376
Fournisseurs étrangers	308 170	346 229
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	225 746	320 284
Fournisseurs, factures non parvenues	6 080 859	17 811 754
Fournisseurs, moyens généraux en cours	91 742	249 334
Fournisseurs, opérations d'importation	2 230 279	46 866
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	-17 905 702	-15 411 172
Fournisseurs emballages à rendre	-795 250	-553 777
	109 172 522	83 812 620

15. Autres passifs courants**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Personnel	15.1	2 292 468	1 894 388
Etat, et collectivités locales	15.2	4 944 973	6 547 015
Actionnaires, dividendes à payer			-
CNSS		3 608 402	3 584 387
Créditeurs divers		270 390	1 516 567
Assurance groupe		790 303	193 817
Charges à payer		13 990 563	12 478 218
Produits constatés d'avance		286 318	286 318
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		6 621 550	5 736 215
Compte d'attente		78 891	57 638
		32 883 858	32 294 563

15.1. Personnel**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Rémunération due au personnel	66 732	226 541
Congés payés	2 023 248	1 645 840
Oppositions sur salaires	202 489	22 007
	2 292 468	1 894 388

15.2. Etat, et collectivités publiques**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Etat, impôts et taxes,	3 187 508	2 934 568
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	387 643	2 304 586
Impôt sur les bénéfices	1 369 823	1 307 861
	4 944 974	6 547 015

16. Concours bancaires et autres passifs financiers**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Billet de trésorerie souscrit	3 000 000	8 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	4 383 138	5 511 263
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	7 000 177	6 471 032
Intérêts courus sur emprunts	206 353	219 817
Concours bancaires	11 786 454	19 054 562
	26 376 122	39 256 674

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2022 s'élève 627 130 137 DT, contre 618 317 561 DT au cours de l'exercice 2021, enregistrant une augmentation de 8 812 576 DT (Soit 1,4%).

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 12 430 618 DT au 31 décembre 2022 contre 12 202 100 DT au 31 décembre 2021, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2022 a augmenté de 4 277 300 DT (ou -0,84%) par rapport à celui de l'exercice précédent.

Ce coût a augmenté de 507 820 040 DT en 2021 à 512 097 340 DT en 2022.

La Marge commerciale a augmenté en 2022 de 4 535 276 DT (ou 4,1 %), passant de 110 497 521 DT à 115 032 797 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2022 s'élève à 18,34 %, contre 17,87 % pour l'exercice 2021.

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Revenus	627 130 137	618 317 56
Variation de stocks marchandises	-4 013 710	-3 329 01
Achats des marchandises	-508 083 630	-504 491 03
Achats des marchandises consommées	-512 097 340	-507 820 04
Marge	115 032 797	110 497 52
Taux de marge	18,34%	17,87%

20. Achats d'approvisionnements consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 15 628 391 DT au 31 décembre 2022 contre 15 486 215 pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 55 761 351 DT au 31 décembre 2022 contre 53 954 357 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 806 993 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Dotations des immobilisations incorporelles	199 918	127 901
Dotations des immobilisations corporelles	14 457 649	13 405 045
Résorptions des frais préliminaires	1 205 815	728 237
Résorptions des charges à répartir	1 070 415	1 227 558
Dotations /provisions pour risques fournisseurs & d'exploitation	2 468 590	2 381 336
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 219 686	1 148 232
Dotations /provisions pour chèques impayés	64 481	74 422
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 034 726	3 458 877
Dotation /provisions des titres de participations	0	685 444
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	-3 458 877	-3 478 726
Reprise sur provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	-1 583 255	-1 597 713
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	-1 104 328	-1 366 123
	17 574 822	16 794 490

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 37 142 696 DT au 31 décembre 2022, contre 35 370 385 DT pour l'exercice 2021, soit une augmentation de 1 772 311 DT .

Ce poste enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

24. Charges financières nettes

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 397 245	1 502 027
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	1 957 800	2 207 644
Intérêts des emprunts bancaires	573 898	274 861
Intérêts sur billets de trésorerie	340 658	398 376
Pertes de change	8 089	8 339
Escomptes accordés	420	245
	4 278 111	4 391 492

25. Produits financiers

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Revenus des titres de participation	3 710 737	2 703 952
Produits financiers sur comptes courants bancaires	181 462	154 893
Autres produits financiers	118	50
Revenus des placements et bons de trésorerie	494 556	0
	4 386 872	2 858 895

26. Autres gains ordinaires

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Reprises provisions sur chèques impayés	9 372	8 094
Autres gains ordinaires	624 208	1 972 604
	633 580	1 980 698

27. Autres pertes ordinaires

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Autres pertes ordinaires	1 313 275	632 712
	1 313 275	632 712

28. Etat des flux de trésorerie:**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Détail de la trésorerie à la clôture de la période

Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)	12 000 000	0
Chèques à l'encaissement	111 552	83 050
Banques	8 801 969	9 431 625
Caisses	4 412 573	2 194 497
Découverts bancaires	-11 786 454	-19 054 562
	13 572 222	-7 312 809

29. Litiges en cours

Un contrôle par la CNSS a été entamé en 2020 au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Les travaux de contrôle demeurent en cours à la date de l'établissement des états financiers de cet exercice.

30. Autres notes aux états financiers**Détermination de l'impôt sur les bénéfices**

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2022 a tenu compte des éléments suivants:

		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Résultat comptable après impôt	(I)	-585 002	-429 449
A réintégrer	(II)	9 500 846	9 614 413
Impôt sur les sociétés		1 369 823	1 318 960
Taxe de voyages		480	360
Amendes et Pénalités		1 179 130	463 604
Pertes de change latentes			
Autres charges non déductibles (Smiles non consommés)		0	-618 092
Retenues à la source libératoire		0	
Contribution sociale de solidarité		400	200
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		3 034 726	3 478 726
Dotations aux provisions pour titres		0	685 444
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 219 686	1 148 231
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		64 481	74 422
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		1 418 903	1 621 145
Dotation aux amortissements du fonds de commerce		163 530	105 287
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		1 049 687	760 191
A déduire	(III)	9 938 599	9 309 501
Dividendes		3 710 737	2 703 952

Déduction nette des smiles consommées		72 031	
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks non admise en déduction initialement		3 458 877	3 478 726
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		1 104 328	1 366 123
Reprise sur provision / chèques impayés		9 372	8 094
Reprise sur provision des titres		0	0
Intérêts créditeurs ayant subi la RS libératoire		0	154 893
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 583 255	1 597 713
Résultat fiscal avant déduction des provisions	(I)+(II)-(III)	-1 022 755	-124 537
Prov/créances contentieuses			
Prov/dépréciation stocks			
Résultat fiscal		-1 022 755	-124 537
Impôt sur les sociétés			
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)		1 369 823	1 307 861
Retenue à la source libératoire		0	30 951
Contribution sociale de solidarité		400	200

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2022, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 81 400 649 DT et de 1 587 729 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 469 511 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2022 et facturés par MONOGROS sont de 2 775 854 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 60 165 DT HT.

31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2022 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 365 971 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 553 443 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 250 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 300 901 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 427 118 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 295 170 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

- L'Aouina : 553 443 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 562 277 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS: 324 782 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 237 058 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 110 440 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 191 558 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 383 117 DT HT.
- Sousse Messai : 318 475 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 26 194 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 11 Avril 2022, pour un montant de 2 292 488 DT.

31.3. Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 117 925 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 35 917 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%

Actuellement le deuxième local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 1 216 664 DT HT et ce, compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 420 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 26 194 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 11 Avril 2022, pour un montant de 1 219 426 DT.

31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2022, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 61 928 173 DT et de 5 206 DT. Au 31 décembre 2022, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 2 699 381 DT.

31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 148 406 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 161 036 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Zarzis : 196 358 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 135 456 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 95 425 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 11 Avril 2022, pour un montant de 198 822 DT.

31.7. La « S.N.M.V.T » détient 4,55 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2022.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un total de 250 100 dinars.

31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

31.10. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart». Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 373 331 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 13 892 DT HT.

31.11 Opérations avec la société Rayen Distribution

La « S.N.M.V.T » a acquis auprès de la société Rayen Distribution au cours de l'année 2022 deux fonds de commerce qui sont déjà exploités par la société, sis au Jardin d'El Menzeh II et à Zaouia Ksiba Thrayet Sousse, pour respectivement 6 600 000 DT et 2 942 709 DT.

32. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2022 correspondent à ce qui suit :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT à concurrence de 41 000 000 DT.

- Engagement donné en faveur de la société Monogros au titre de caution solidaire en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière à concurrence de 11 150 000 DT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Mesdames, Messieurs les actionnaires, de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 faisant ressortir un total de 264 726 058 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un déficit de 585 002 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (***Cf. Note aux états financiers N°7***), et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2022 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Mai 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires, de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX »

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- :
1. La société « S.N.M.V.T » a conclu en septembre 2022 une convention avec la société Rayen Distribution, portant sur l'acquisition d'un fonds de commerce d'une propriété sis au Jardin d'El Menzeh II, d'une superficie construite d'environ 2400 m² au rez de chaussée, et au sous-sol environ 3000 m². Ce fonds est exploité déjà par la société la Nouvelle Maison De la Ville de Tunis « monoprix », conformément au contrat de location gérance signé le 22/12/2014.

Cette acquisition comprend le droit au bail, tous les éléments de propriété corporelle et incorporelle, l'outillage et le matériel existant d'exploitation à l'exclusion de l'enseigne commerciale « Mercure Market » qui reste la propriété de la société Rayen Distribution.

Le prix d'acquisition du fonds de commerce a été convenu à six million six cent mille dinars (6.600.000,000 DT), après évaluation et fixation de la valeur du fonds de commerce prononcée par les travaux d'un expert judiciaire désigné par ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Tunis, numéro 81809 du 06/10/2021.

2. La société « S.N.M.V.T » a conclu en septembre 2022 une convention avec la société Rayen Distribution, portant sur l'acquisition d'un fonds de commerce d'une propriété composée de deux immeubles sis à Zaouia Ksiba Thrayet Sousse, dont le premier est composé de 1160 parts et le second d'une superficie globale à 13770 m². Ce fonds est exploité déjà par la société la Nouvelle Maison De la Ville de Tunis « monoprix », conformément au contrat de location gérance signé le 22/12/2014.

Cette acquisition comprend le droit au bail, tous les éléments de propriété corporelle et incorporelle, l'outillage et le matériel existant d'exploitation à l'exclusion de l'enseigne commerciale « Mercure Market » qui reste la propriété de la Cédante.

Le prix d'acquisition du fonds de commerce a été convenu à deux millions neuf cent quarante-deux mille sept cent neuf dinars quatre cents millimes (2.942.709,400 DT), après évaluation et fixation de la valeur du fonds de commerce prononcée par les travaux d'un expert judiciaire désigné par ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Tunis, numéro 81810 du 24/10/2021.

Ces deux conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 12 Septembre 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

La « S.N.M.V.T » détient 98,73% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2022, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 81 400 649 DT et de 1 587 729 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 469 511 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2022 et facturés par MONOGROS sont de 2 775 854 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 60 165 DT HT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2022 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 365 971 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 553 443 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 250 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 300 901 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 427 118 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 295 170 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 553 443 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 562 277 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 324 782 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 237 058 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 110 440 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 191 558 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 383 117 DT HT.
- Sousse Messai : 318 475 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 26 194 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 11 Avril 2022, pour un montant de 2 292 488 DT.

Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 117 925 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 35 917 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%

Actuellement le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 1 216 664 DT HT et ce, compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 420 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 26 194 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 11 Avril 2022, pour un montant de 1 219 426 DT.

La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2022, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 61 928 173 DT et de 5 206 DT. Au 31 décembre 2022, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 2 699 381 DT.

La « S.N.M.V.T » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 148 406 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 161 036 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Zarzis : 196 358 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 135 456 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

- Mourouj I : 95 425 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 11 Avril 2022, pour un montant de 198 822 DT.

La « S.N.M.V.T » détient 4,55 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2022.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un total de 250 100 DT.

La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart». Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 373 331 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART moyennant un loyer annuel de 13 892 DT HT.

Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 29 mai 2020, a décidé de nommer Monsieur Seifeddine BEN JEMIA en tant que Directeur Général de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 1^{er} juin 2020. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2022 à 394 043 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurance groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 101 140 DT. Par ailleurs, la charge de l'exercice 2022 au titre des congés payés, s'élève à 16 548 DT.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents.

- Le conseil d'administration réuni le 07 avril 2023, a décidé de nommer Monsieur Mehdi AYEDI en tant que Directeur Général Adjoint de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 15 Août 2022. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2022 à 89 515 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite

complémentaire, assurances groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 22 690 DT. Par ailleurs, la charge de l'exercice 2022 au titre des congés payés, s'élève à 21 239 DT.

- Les jetons de présence constatés parmi les charges de l'exercice 2022, au titre de la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit, s'élèvent à 75 000 DT.
2. Les obligations et engagements de la société SNMVT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en TND) :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	511 731	34 589	133 444	21 239	75 000	75 000
- Rémunérations servies	394 043	-	89 515	-		
- Charges sociales et fiscales	101 140	-	22 690	-		
- Congés payés	16 548	34 589	21 239	21 239		
- Jetons de présence					75 000	75 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Total	511 731	34 589	133 444	21 239	75 000	75 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 Mai 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL